

La culture : élément essentiel au développement des MRC à caractère rural — Le cas de La Haute-Côte-Nord

Par Jean-Marie Delaunay
Préfet, MRC de La Haute-Côte-Nord

« La culture est au cœur du projet collectif de notre société. Elle est porteuse d'intégration, de cohésion sociale et de développement. »

*Madame Diane Lemieux
à l'occasion du discours inaugural, le 29 mars 2001*

Historique de l'implication de la MRC de La Haute-Côte-Nord en matière culturelle

Décembre 1993 : mobilisation générale des artistes et artisans.

Hiver 1995 : la MRC de La Haute-Côte-Nord amorce les premiers pas vers l'élaboration d'une politique de développement culturel par la mise sur pied d'un comité de gestion composé d'intervenants provenant de différents secteurs.

Printemps 1995 : embauche d'un consultant chargé d'établir le profil culturel de la région. Celui-ci sera déposé en octobre de la même année.

Septembre 1996 : la MRC procède à l'embauche d'une agente de développement dont le mandat consiste à l'élaboration de la politique culturelle de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

Octobre 1996 : treize consultations publiques ont lieu, dont quatre réservées à la jeunesse. Au total, 150 personnes, tant à titre privé qu'à titre de représentant d'organisme, ont livré leur point de vue sur l'avenir du développement culturel.

Mai 1997 : adoption de la politique culturelle par le Conseil des maires.

Janvier 1999 : embauche d'un agent de développement culturel.

Mars 1999 : signature d'une entente de développement culturel entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications.

Mai 1999 : création de la Commission des arts et de la culture, le comité consultatif de la MRC en matière culturelle.

Janvier 2002 : renouvellement de la politique culturelle.

Août 2002 : octroi des compétences à la MRC en matière

culturelle par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

15 septembre 2002 : fin de l'entente de développement culturel.

17 septembre 2002 : adoption par le Conseil des maires du bilan des réalisations à la suite de l'entente de développement.

Automne 2002 : début des négociations en vue d'une seconde entente de développement culturel.

La Haute-Côte-Nord constitue la première MRC nord-côtière à s'être dotée d'une politique culturelle et la seule instance de cette même région à posséder une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications.

LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

Principes directeurs

La politique culturelle de la MRC de La Haute-Côte-Nord repose sur trois grands principes directeurs. Ces principes tiennent lieu d'assise à la démarche proposée par la MRC.

- La MRC de La Haute-Côte-Nord entend jouer un rôle de leader en ce qui a trait au développement culturel sur son territoire.
- Pour exercer pleinement son rôle, la MRC s'est fixé des orientations de développement auxquelles se rattache un plan d'action.
- Les orientations privilégiées visent à favoriser une action culturelle structurée et intégrée ; une action culturelle axée sur la concertation, le partenariat et l'engagement de chacun.

Les axes de développement

La politique culturelle de la MRC de La Haute-Côte-Nord s'articule autour de trois grands axes de développement correspondant aux recommandations émises par les gens du milieu.

- rendre la culture accessible : favoriser l'action concertée, le développement, la promotion et la valorisation d'activité ;

- favoriser la conservation et la mise en valeur du patrimoine ;
- soutenir et améliorer la création, la diffusion et la promotion.

À cet égard, la MRC de La Haute-Côte-Nord réaffirme sa politique de développement culturel établie dans le respect des volontés de la communauté artistique, soit :

- reconnaître, respecter, encourager et soutenir spécifiquement le droit à la création individuelle et collective ;
- considérer le développement culturel, ses entreprises, ses investigateurs, ses ouvriers, ses manifestations comme partie indissociable du développement durable ;
- favoriser et créer un milieu favorable à l'expression créatrice sous toutes ses formes ;
- reconnaître et respecter les multiples visages de la culture régionale en encourageant et soutenant l'expression sous différentes formes ;
- considérer la formation culturelle comme élément essentiel du développement personnel et collectif.

LES RÔLES DE LA MRC ET DES MUNICIPALITÉS TELS QUE DÉFINIS DANS LA POLITIQUE CULTURELLE

a. Rôle de la MRC

En tant qu'instance régionale, la MRC de La Haute-Côte-Nord souhaite jouer un rôle de rassembleur afin que la culture, sous toutes ses formes, fasse désormais partie intégrante des différentes sphères de développement régional tout en contribuant à enrichir la qualité de vie de ses citoyens. La MRC entend participer à l'orientation de son développement et à son financement en tenant compte :

- des ententes signées avec les différentes instances gouvernementales sans pour autant suppléer à ces dernières ni intervenir dans leurs champs de compétences respectifs ;
- de l'intérêt et de l'implication des municipalités qui la composent ;
- de l'intérêt et de l'implication des partenaires majeurs locaux, régionaux et gouvernementaux : ministère de la Culture et des Communications, Conseil régional de la culture, Conseil régional de développement, Centre local de développement, Société d'aide au développement des collectivités, etc.

b. Rôle des municipalités

Dans le prolongement de la politique culturelle régionale, en étroite collaboration avec les organismes, les artistes et artisans de leur milieu respectif, chaque municipalité est appelée à concevoir sa propre stratégie de développement local.

En résumé, le rôle des municipalités repose sur les principes de base suivants :

- faire appel à l'expertise locale : organismes, artistes et artisans ;
- développer une « spécificité » par municipalité ;
- être sensible à ce qui se fait ailleurs ;
- développer des concepts novateurs ;
- participer à la réalisation de projets tant locaux que régionaux ;
- favoriser les échanges entre municipalités : achat regroupé d'équipements, échange d'expertise, de talents et de produits.

L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 1999-2002

c. Les avantages des ententes de développement culturel :

- soutient la mise en œuvre des politiques, orientations et plans d'action ;
- outil de planification et de gestion en matière culturelle ;
- entente flexible et adaptée au milieu ;
- facilite le partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications ;
- favorise la mise en commun des sommes d'argent afin de faciliter la concertation des forces régionales ;
- uniformise les ressources afin de permettre un développement plus judicieux ;
- les ententes entre le ministère et les MRC sont d'excellentes formules de responsabilisation des instances politiques municipales et régionales quant à la sensibilisation des citoyens et à la conservation de leur patrimoine culturel.

d. Le bilan des réalisations

De ce bilan, la Commission des arts et de la culture retenait :

- l'embauche d'un agent de développement culturel ;
- la signature d'une entente de développement culturel ;
- la mise en place de la Commission des arts et de la culture ;
- la conception et la réalisation d'un plan de communication ;
- l'appui et l'aide à l'instauration d'événements culturels d'envergure ;
- la poursuite des projets de conservation et de mise en valeur des sites archéologiques ;
- l'appui aux organismes en ce qui concerne l'élaboration et la présentation de projets ;
- le soutien d'ateliers réservés à la jeunesse ;
- l'implication quant aux demandes et aux activités ponctuelles du milieu.

SURVOL DES CONSTATS ET IMPACT DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL DANS LES MILIEUX RURAUX

a. Les municipalités et le développement culturel :

- les municipalités ne possèdent généralement ni les moyens techniques ni les compétences permanentes pour assurer un développement culturel judicieux ;
- les ressources allouées à l'ensemble de la culture représentent encore une trop faible proportion du budget des municipalités ;
- le fonctionnement des organismes repose le plus souvent sur le bénévolat et amène un engagement inégal d'une municipalité à l'autre ;
- les élus municipaux ne possèdent pas le même enthousiasme face au développement culturel ;
- l'accroissement de la vitalité culturelle doit faire appel à différentes formes d'aide et de soutien autres que financier : prêts de locaux et d'équipements, soutien technique, échanges de services et d'expertises, etc.

b. Implications gouvernementales :

- pour assurer l'application des orientations gouvernementales par les municipalités et les aider à s'acquitter de leurs responsabilités dans le domaine culturel, le MCC doit offrir une information appropriée et prévoir des budgets et des outils pour les élus municipaux ;
- accroître les investissements autant de la part des collectivités locales que des gouvernements du Québec et du Canada ;
- encourager la poursuite des échanges directs entre les personnes-ressources du milieu et les directions régionales du ministère de la Culture et des Communications ;
- favoriser la concertation interministérielle en vue de revoir certains programmes relevant d'autres ministères et ayant un impact sur la conservation du patrimoine régional ;
- poursuivre les démarches de décentralisation afin de mieux répondre aux besoins des collectivités tout en s'assurant de fournir aux fonctionnaires les pouvoirs décisionnels qui s'imposent.

c. La culture dans une perspective de développement durable – Préambule à une culture de société :

- la culture n'est pas un générateur financier ;
- la culture demeure un choix de société ; toutefois, une région bien armée culturellement a moins de difficulté à attirer des entreprises privées et à contrer l'exode des travailleurs ;
- la culture soutient ainsi toutes les facettes du « développement régional », au-delà des limites d'une expansion économique.

d. Culture et identité régionale :

- la culture permet la connaissance de son milieu, amène à un sentiment d'appartenance et de fierté régionale ;
- la culture définit l'identité d'une population ;
- le renforcement de l'identité régionale permet de mieux connaître les personnes-ressources, les artistes et les artisans qui animent un territoire donné ;
- la culture favorise le rayonnement d'une MRC ;

- elle favorise également la création et la réalisation d'activités culturelles adaptées à son milieu.

e. Créativité et développement des compétences :

- une meilleure qualité de vie des citoyens débute par une gestion efficace des activités culturelles ; toutes celles favorisant la créativité contribuent, sans nul doute, au maintien de la santé et du bien-être d'un individu ;
- le développement de la personne constitue le moteur social de la culture ;
- la culture favorise le développement des compétences, l'estime de soi ainsi que le jugement critique, facteurs essentiels à l'insertion sociale et économique.

Les mesures déjà entreprises nous laissent croire à un renouveau culturel, à une nouvelle forme de dynamisme dans les différentes disciplines artistiques et patrimoniales, à une mise en chantier d'un développement culturel efficace et durable.

EN RÉSUMÉ

Constats

- Les ententes de développement culturel se sont avérées un moyen souple et prometteur de concertation municipale-gouvernementale dans le domaine culturel.
- La mise en commun des forces permet un financement mieux ciblé.
- Les ententes améliorent la connaissance des ressources culturelles disponibles sur le territoire.

Pistes de solution

- Instaurer une perspective de développement culturel fondée sur l'identité culturelle régionale et locale.
- Soutenir la concertation des forces régionales.
- Considérer le développement culturel comme composante indispensable du développement durable et comme un élément de diversité économique dans les milieux ruraux.

N. B. : Dans ce texte, le terme « régional » se rapporte au territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord et non à la région administrative.